

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23133</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 18 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 septembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN jusqu'à 20h30
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Marie JARRY	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAUDEAU
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE – pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI – pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Arnaud PRINTEMPS
Sandrine DELUGEAU – pouvoir à Pierre BUREAU	Pascal GABILY – pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Philippe ROBIN – pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX à partir de 20h30

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Ludothèque : autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux**

Des marchés de travaux selon la procédure adaptée, relatifs à la requalification du passage de la poste et l'aménagement d'une ludothèque ont été passés le 31 août 2022 pour un montant de 741 403.50 € HT soit 889 684,20 € TTC.

Un avenant n°1 pour le lot n°5 a été soumis au Conseil Municipal du 30 janvier 2023, ce qui a porté le nouveau montant des marchés à 747 100,50 € HT soit 896 520,60 € TTC, et d'autres avenants ont été passés au Conseil Municipal du 24 avril 2023, pour un nouveau montant de marché à 772 922.72 € HT soit 927 507,26 € TTC.

Cependant, des travaux modificatifs en plus-values s'avèrent nécessaires en cours de chantier, ce qui nécessite l'établissement d'avenants, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Des modifications sont également proposées par avenant global pour tous les lots, de l'article 15.3 du CCAP « RECEPTION » : Ne pas prendre en compte « une réception unique et globale pour l'ensemble des ouvrages », mais application de l'article 42 dans son intégralité « RECEPTIONS PARTIELLES ».

Le détail des avenants est résumé dans le tableau ci-dessous :

LOT (titulaire)	MONTANT DU MARCHE INI- TIAL	MONTANT AVE- NANT	MONTANT MARCHE APRES AVENANT	OBSERVATIONS
Lot 2 – Maçonnerie ► SARL CLAZAY CONSTRUCTION BRESSUIRE	57 989.22 € HT soit 69 587,06 €TTC <b>Y compris ave- nant n° 1</b>	15 246,13 € HT soit 18 295,36 € TTC (+26,29 <sup>2</sup> %)	73 235,35 € HT soit 87 882,42 € TTC	Plus-value pour travaux se reprise en toiture ter- rasse

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230926-DG\_DEL\_2023\_133-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2023  
Date de réception préfecture : 26/09/2023

<b>Lot 3 -</b> Charpente Bois ▶ SARL BERTHE- LOT BRESSUIRE	49 383,70 € HT soit 59 260,44 € TTC	621,00 € HT soit 745,20 € TTC (+ 1,25 %)	50 004,70 € HT soit 60 005,64 € TTC	Plus-value pour réalisation d'un plancher pour le local TGBT
<b>Lot 8 -</b> Menuiseries intérieures ▶ SARL GON- NORD CERIZAY	30 737,84 € HT soit 36 885,41 € TTC <i>Y compris avenant n° 1</i>	1 530,34 € HT soit 1 836,40 € TTC (+ 4,97 %)	32 268,18 € HT soit 38 721,81 € TTC	Plus-value pour fourniture et pose de cornières, banc et coffre + porte coulissante
<b>Lot 9 -</b> Cloisons sèches ▶ SAS CLOCHARD Dolor BRESSUIRE	61 535,50 € HT soit 73 842,60 € TTC <i>Y compris avenant n° 1</i>	3 140,00 € HT soit 3 768,00 € TTC (+5,10 %)	64 675,50 € HT soit 77 610,60 € TTC	Moins-value et plus-value pour modifications plafonds
<b>Lot 10 -</b> Carrelage Faïence ▶ SARL FAUCHE- REAU BRESSUIRE	31 487,45 € HT soit 37 784,94 € TTC	4 202,50 € HT soit 5 043,00 € TTC (+ 13,34 %)	35 689,95 € HT soit 42 827,94 € TTC	Plus-value pour pose de carrelage et plinthes supplémentaires
<b>Lot 11 -</b> Peinture / Sols collés ▶ SARL Pierre GI- RARD COULOMBIERS	35 071,32 € HT soit 42 085,58 € TTC	122,88 € HT soit 147,46 € TTC (+ 0,35 %)	35 194,20 € HT soit 42 233,04 € TTC	Plus-value pour travaux accessibilité PMR & moins-value pour des peintures sur le sol extérieur.
<b>Lot 14-</b> Chauffage ventilation ▶ SARL AUGER BOISME	19 500,00 € HT soit 23 400,00 € TTC	-728,26 € HT soit -873,91 € TTC (- 3,73 %)	18 771,74 € HT soit 22 526,09 € TTC	Moins-value pour modification plan vasque

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230926-DG\_DEL\_2023\_133-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2023  
Date de réception préfecture : 26/09/2023

<b>Lot 15 -</b> Chauffage ventilation ▶ SARL AUGER BOISME	80 541.32 € HT soit 96 649,58 € TTC	557,67 € HT soit 669,20 € TTC (+ 0,69 %)	81 098.99 € HT soit 97 318.78 € TTC	Plus-value pour travaux en sous-sol
<b>Lot 16 -</b> ELECTRICITE ▶ LUMELEC St VARENT	72 713,00 € HT soit 87 255,60 € TTC <b>Y compris avenant n° 1</b>	7 043,00 € HT soit 8 451,60 € TTC (+ 10,02 %)	79 756,00 € HT soit 95 707,20 € TTC	Moins-value et plus-value pour modifications éclairage, alarme et divers....

Le montant total de ces avenants est de 31 735,26 € HT soit 38 082,31 € TTC, ce qui porte le nouveau montant des marchés à la somme de 804 657,98 € HT soit 965 589.57 € TTC (+ 4,10 %).

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget
- **DE VALIDER** l'avenant global pour tous les lots, relatif au CCAP

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,

*Emmanuelle Menard*  
 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230926-DG\_DEL\_2023\_133-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2023  
 Date de réception préfecture : 26/09/2023